



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/44/PV.94
2 juillet 1990

FRANCAIS

Quarante-quatrième session

ASSEMBLEE GENERALE

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 94e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le jeudi 28 juin 1990, à 10 heures

Président :

M. HUSLID
(Vice-Président)

(Norvège)

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux : note du Secrétaire général [8] (suite)

Assistance économique spéciale et secours en cas de catastrophe [88] (suite)

a) Programmes spéciaux d'assistance économique

Programme de travail provisoire

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

En l'absence du Président, M. Huslid (Norvège), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 40.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DES TRAVAUX : NOTE DU SECRETAIRE GENERAL (A/44/957)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je voudrais attirer l'attention des membres sur une note du Secrétaire général (A/44/957) par laquelle il informe l'Assemblée générale que le Président de l'Assemblée générale a reçu une lettre du Représentant permanent du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies demandant que l'Assemblée générale examine la question de l'aide urgente à fournir à la République islamique d'Iran à la suite du tremblement de terre dévastateur dont ce pays a été victime la semaine dernière.

Pour que l'Assemblée puisse prendre les mesures nécessaires, il sera nécessaire de reprendre l'examen du point 88 a) de l'ordre du jour, intitulé "Assistance économique spéciale et secours en cas de catastrophe : a) Programmes spéciaux d'assistance économique".

Dans ces conditions, puis-je considérer que l'Assemblée n'a pas d'objections à reprendre l'examen du point 88 a) de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

POINT 88 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

ASSISTANCE ECONOMIQUE SPECIALE ET SECOURS EN CAS DE CATASTROPHE :

a) PROGRAMMES SPECIAUX D'ASSISTANCE ECONOMIQUE (projet de résolution A/44/L.66)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Avant de commencer l'examen du point de notre ordre du jour, je me permettrai, au nom de tous les membres de l'Assemblée, d'exprimer nos profondes condoléances à la délégation iranienne, et par son intermédiaire, au Gouvernement et au peuple de la République islamique d'Iran, à la suite des pertes immenses et tragiques qu'ils ont subies. Quand on est frappé par une tragédie d'une telle gravité on devient très humble, et les autres faits et considérations s'estompent ou deviennent hors de propos.

Face à cette triste épreuve, il est encourageant de constater que la communauté mondiale a réagi unanimement avec compassion et sympathie, compassion et sympathie qui se sont déjà traduites par des mesures concrètes et promptes destinées à fournir des secours d'urgence. Cela est très réconfortant.

Le Président

J'espère que les membres de l'Assemblée réunis ici ce matin feront également preuve de solidarité en prenant des mesures promptes et unanimes. Comme les membres le savent, le Secrétaire général des Nations Unies a envoyé un message de condoléances au Président de la République islamique d'Iran et désigné le Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe comme son représentant spécial pour la situation d'urgence dans le nord de l'Iran.

J'ai demandé au Secrétariat de distribuer le projet de résolution A/44/L.66, dont l'Assemblée est présentement saisie. Avant d'examiner le projet de résolution, je voudrais rappeler l'article 78 du règlement intérieur en ce qui concerne les propositions présentées à l'Assemblée générale. L'article 78 se lit en partie comme suit :

"En règle générale, aucune proposition n'est discutée ni mise aux voix, à une séance de l'Assemblée générale, si le texte n'en a pas été distribué à toutes les délégations au plus tard la veille de la séance. Le Président peut cependant autoriser la discussion et l'examen d'amendements ou de motions de procédure, même si ces amendements et motions n'ont pas été distribués ou ne l'ont été que le jour même."

Etant donné le peu de temps disponible et le vœu des membres d'examiner cette question dans les plus brefs délais, je voudrais suggérer, avec votre assentiment, que nous prenions une décision sur le projet de résolution A/44/L.66 bien qu'il n'ait été distribué que ce matin. Je voudrais toutefois souligner que le texte de base du projet de résolution a en fait été distribué hier, en même temps que la lettre du Représentant permanent du Pakistan qui figure dans le document A/44/957.

Si je n'entends pas d'objections, je considérerai que l'Assemblée accepte cette proposition.

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d'Iran.

M. KHARRAZI (République islamique d'Iran) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, tout d'abord et avant tout, je voudrais exprimer ma reconnaissance à l'Assemblée pour avoir répondu si rapidement à la demande du Groupe des Etats d'Asie de convoquer une séance de la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale et de reprendre l'examen du point 88 de l'ordre du jour,

M. Kharrazi (République islamique d'Iran)

intitulé "Assistance économique spéciale et secours en cas de catastrophe". Je tiens également à remercier le Secrétaire général de sa décision opportune, à savoir la nomination d'un représentant spécial pour coordonner et mobiliser les efforts internationaux. Je sais aussi gré à tous les membres de l'Assemblée de leur appui et de leur participation.

Les témoignages de sympathie adressés à ma délégation et au peuple et au Gouvernement de la République islamique d'Iran en cette période de grande tristesse et d'affliction sont réconfortants. Je suis véritablement touché et encouragé par l'ampleur de la sympathie et de l'appui manifestés aux victimes du tremblement de terre.

Qu'il me soit permis de faire un bref rapport sur ce tremblement de terre dévastateur et d'évaluer la situation actuelle.

M. Kharrazi (République islamique d'Iran)

Le jeudi 21 juin, un tremblement de terre, d'une magnitude de 7,3 sur l'échelle de Richter, a frappé les provinces de Zandjan et de Gilan, peuplées de 4 millions d'habitants, dans le nord-ouest de l'Iran. Ce séisme, qui s'est révélé être le plus meurtrier depuis 1976, a rasé des dizaines de villes et des centaines de villages qui sont ainsi devenus d'immenses cimetières. Le nombre des victimes et l'étendue des dégâts témoignent de l'ampleur de la catastrophe. D'après les derniers rapports, près de 50 000 personnes sont décédées, 110 000 ont été blessées et 500 000 sont sans abri. Dans la région touchée, qui s'étend sur 11 000 kilomètres carrés environ, trois villes ont été quasi totalement détruites et 12 autres ont subi des destructions considérables. Les rapports indiquent également que, dans les régions rurales, plus de 1 500 villages ont été ravagés ou sévèrement endommagés. Certains villages dans les collines verdoyantes de Gilan ont pratiquement disparu et leurs habitants ont presque tous péri. Cet horrible désastre a été d'une ampleur telle que, dans certains villages, il n'est pas resté un seul survivant pour enterrer les morts. Dans certaines autres régions sinistrées, il n'y a plus une seule maison intacte. Qui plus est, 400 secousses "répliques" ont été ressenties dans la région dévastée, dont certaines d'une magnitude de 6,5 sur l'échelle de Richter. Ce n'est qu'en survolant les zones sinistrées qu'on peut réellement se rendre compte des dégâts provoqués par ce tremblement de terre.

Après le désastre, toutes les ressources nationales disponibles ont été mobilisées et les opérations de secours ont commencé immédiatement. Les opérations de secours et d'assistance se sont poursuivies sans interruption. Des milliers de sauveteurs iraniens hautement qualifiés, qui n'ont cessé de s'activer avec rapidité et acharnement 24 heures sur 24 aux côtés de 500 sauveteurs étrangers, ont sorti des décombres plus de 100 000 victimes durant les 60 premières heures. Des dizaines de milliers de ces victimes ont été acheminées par hélicoptère vers les hôpitaux et les centres médicaux d'urgence les plus proches - transports qui ont représenté plus de 2 000 heures de vol. Les forces aériennes iraniennes ont également consacré des milliers d'heures de vol à l'acheminement de médicaments, d'aliments, de tentes et de milliers de sauveteurs à destination de la région sinistrée. Les opérations de secours ont toutefois été entravées par certains contretemps, tels que secousses "répliques", mauvais temps dans certaines régions et glissements de terrain qui ont coupé des routes et menacé des sauveteurs. Les

M. Kharrazi (République islamique d'Iran)

villages haut perchés dans les montagnes ne sont accessibles que par hélicoptère. Bien qu'il soit peu probable de trouver des survivants sept jours après le tremblement de terre, la décision de passer de la phase de sauvetage à la phase suivante n'est pas une décision facile à prendre.

Etant donné les températures très élevées qui règnent dans les régions touchées par le séisme, la prévention des épidémies que les corps non enterrés risquent de propager est devenue une tâche urgente. Les plans de fourniture immédiate d'eau potable et d'assainissement ont été identifiés comme étant prioritaires dans cette phase. A ce propos, plus de 100 équipes ont été constituées pour lutter contre les maladies et pour désinfecter la région, mais nous avons besoin de fournitures et de matériel supplémentaires pour mener à bien cette tâche importante. Des équipes de travailleurs évacuent les zones de peuplement dévastées, enterrent les morts et aspergent les décombres de désinfectant. Selon les responsables des services de santé de la République islamique d'Iran, le risque de propagation de maladies infectieuses est mince, mais non pas nul.

Dès que la nouvelle du séisme a été diffusée sur les ondes radiophoniques, des milliers d'Iraniens ont offert leur sang, des articles de première nécessité et une aide financière. La réponse à l'appel aux dons de sang lancé par la société du Croissant-Rouge iranien a été telle que, 24 heures plus tard seulement, toutes les poches de transfusion vides que l'on avait en réserve ont été utilisées, et il n'a donc pas été nécessaire de faire appel aux dons de sang de l'étranger. Dans nombre de villes, la population a mis en place des comités spéciaux chargés de collecter des articles de secours destinés aux zones frappées par le séisme. Tant les efforts publics que l'aide privée ont été considérables et généreux.

Après le désastre, de nombreux pays se sont déclarés prêts à fournir des fournitures de secours d'urgence au Gouvernement de la République islamique, ce dont celui-ci s'est félicité. Je voudrais saisir cette occasion pour remercier tous ceux qui ont fourni une aide d'urgence aux victimes de ce désastre. Jusqu'à présent, 171 avions chargés de matériel de secours, en provenance de 86 pays, ont atterri à Téhéran.

L'Ayatollah Khamenei, dirigeant de la République islamique d'Iran, a exprimé ses remerciements à chacun des pays qui sont immédiatement venus en aide aux victimes du tremblement de terre survenu en Iran. Faisant l'éloge des populations qui ont spontanément offert leur aide, il a dit :

M. Kharrazi (République islamique d'Iran)

"Les musulmans du monde entier, de concert avec les autres pays du monde, sont venus immédiatement en aide au peuple iranien avec un sens des responsabilités louable. Je les en remercie tous."

M. Noori, Ministre de l'intérieur et chargé par le Cabinet de la reconstruction et du redressement des régions touchées par le séisme, a également souligné l'importance de cette assistance en disant :

"Les équipes de secours étrangères munies d'équipements ultramodernes et complets, qui sont venues sur place au moment opportun, ont fait preuve d'une grande efficacité dans les opérations de recherche, de secours, de traitement et les opérations sanitaires."

Qu'il me soit permis maintenant de mettre l'accent sur certaines des conséquences destructrices de cette catastrophe naturelle sur l'économie de notre pays. Je me dois de souligner que ce n'est là qu'une évaluation très provisoire des dégâts causés par le tremblement de terre, dont l'ampleur pourrait très bien se révéler pire que nos estimations le laissent penser pour le moment.

Situées dans une région fertile et abritant nombre d'industries et de barrages, les deux provinces qui ont été sévèrement touchées par le séisme jouaient un rôle crucial dans l'économie du pays. Ces régions, connues comme étant le grenier du pays, étaient des régions productrices de viande et d'une large variété de denrées agricoles - riz, blé, maïs, canne à sucre, olives, tabac, thé et différentes sortes de fruits. Dans l'état actuel des choses - systèmes d'irrigation démolis, système agricole détruit et travailleurs agricoles décédés par milliers -, la région ne pourra plus, pendant les trois prochaines années au moins, jouer le rôle qui était le sien dans le domaine de l'agriculture. Les rapports qui nous parviennent des régions sinistrées indiquent que les industries de la région, y compris celles de la zone industrielle de Qazvin, ont été sévèrement endommagées; dans certains cas, les dommages sont irréparables. En outre, la plupart des infrastructures économiques - routes principales et secondaires, réseaux électriques, systèmes d'irrigation, alimentation en eau potable, hôpitaux, dispensaires et autres installations communautaires - ont été détruites.

M. Kharrazi (République islamique d'Iran)

Reloger plus d'un demi-million de sans-abri - sans parler de leur réinsertion - est une tâche considérable. Le relogement des survivants est l'une de nos priorités, car il ne faut pas oublier que l'hiver sera un jour de retour. Les survivants sont actuellement provisoirement installés sous des tentes. Les sauveteurs ont commencé à assembler 10 000 maisons préfabriquées à Manjil et à Roudbar, régions balayées par des vents violents où les tentes sont inutilisables comme abris temporaires. Et ce n'est là qu'un début.

M. Kharrazi (République islamique d'Iran)

Sur le demi-million de survivants, plus de 50 % sont des enfants de moins de 15 ans. Outre le logement et les soins de santé, ces enfants ont des besoins particuliers auxquels il faut répondre. Leur éducation exige des équipements aussi élémentaires que des écoles et du personnel qualifié. De nombreuses écoles doivent être construites. Cette immense tâche réclame la coopération internationale pour la réinsertion de la population et la reconstruction de la région.

L'ampleur des dégâts est telle que les secours et l'aide d'urgence à court terme ne suffiront pas pour relever la zone sinistrée. D'énormes efforts devront être faits pour remédier à la très grave situation causée par la catastrophe. Après avoir visité et survolé la région en hélicoptère, le Président Rafsanjani a déclaré :

"Il ne reste pratiquement rien... C'est comme un petit pays qu'il faut entièrement reconstruire."

Il a ajouté :

"L'ampleur de la catastrophe est telle que l'Iran devra faire appel à l'aide extérieure."

En outre, alors qu'il visitait les zones sinistrées, le Représentant spécial du Secrétaire général chargé de coordonner l'assistance après le tremblement de terre a indiqué aux journalistes que les chiffres avancés par les médias quant à l'ampleur de la catastrophe en Iran "étaient bien en dessous de la réalité". Il a ajouté qu'à son retour à New York il coordonnerait la poursuite de l'assistance avec le Gouvernement iranien, le Comité international de la Croix-Rouge, le Croissant-Rouge et les autres organisations connexes. Il a également fait part de sa certitude que les Nations Unies demanderaient aux organisations et institutions internationales d'aider à la reconstruction des zones dévastées par le tremblement de terre.

La reconstruction de 15 villes et de centaines de villages dans le nord-ouest du pays nécessite une planification scientifique précise pour répondre aux normes de protection contre les tremblements de terre. Le relèvement d'une vaste région s'avérera peut-être nécessaire si l'on veut éviter ailleurs dans l'avenir de pareilles pertes en vies humaines. La planification et l'exécution d'une telle ampleur exigent la coopération et l'aide des institutions spécialisées et des Etats Membres qui ont de l'expérience et des connaissances en la matière, ce que nous confirmera sans doute le rapport de M. Essafi, Représentant spécial du Secrétaire général.

M. Kharrazi (République islamique d'Iran)

Compte tenu de la gravité de la catastrophe et de ses conséquences à long terme, il faudra que la coopération internationale se poursuive pour appuyer les efforts faits par le peuple et le Gouvernement de la République islamique d'Iran afin d'atténuer les répercussions néfastes du tremblement de terre.

La rapidité avec laquelle on a accédé à la requête du Groupe des Etats d'Asie demandant la convocation de l'Assemblée générale illustre clairement la diligence du système des Nations Unies et de ses Etats Membres et leur pleine conscience de la nécessité pressante et continue de coopération internationale, non seulement pour soulager les souffrances humaines, mais aussi pour que la région en question soit aussi sûre que possible dans l'avenir.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la République islamique d'Iran de son exposé sur une terrible situation.

Je donne à présent la parole au représentant du Pakistan, qui présentera le projet de résolution.

M. AHMED (Pakistan) (interprétation de l'anglais) : Au nom des auteurs, j'ai l'honneur de présenter le projet de résolution A/44/L.66, du 28 juin 1990, intitulé "Aide d'urgence à la République islamique d'Iran".

Je suis heureux d'annoncer que 23 autres pays se sont joints aux auteurs mentionnés dans le document. Ces nouveaux pays sont les suivants : Burkina Faso, Cambodge, Congo, Costa Rica, Djibouti, Emirats arabes unis, Etats-Unis d'Amérique, Guatemala, Guinée-Bissau, Japon, Maldives, Nicaragua, Niger, Philippines, Pologne, Qatar, Sénégal, Singapour, Thaïlande, Tunisie, Viet Nam, Zambie et Zimbabwe. Au total, cela porte le nombre des auteurs à 112.

Dans son préambule, le projet de texte dit combien la communauté internationale est affligée par le nombre élevé des victimes et par l'étendue des ravages causés par le tremblement de terre. Le texte prend acte des efforts faits par le Gouvernement et le peuple de la République islamique d'Iran pour sauver des vies humaines et soulager les souffrances des victimes, tout en notant l'énorme effort qu'il faudra faire pour remédier à la grave situation causée par cette catastrophe.

Le projet de résolution reconnaît l'importance de la coopération internationale pour atténuer les ravages causés par le tremblement de terre ainsi que la nécessité d'une manifestation de solidarité internationale pour assurer une

M. Ahmed (Pakistan)

vaste coopération multilatérale en vue de faire face à la situation d'urgence immédiate et d'entreprendre l'oeuvre de relèvement et de reconstruction. Le texte note également avec satisfaction la rapidité avec laquelle la communauté internationale a réagi en apportant généreusement des secours d'urgence aux victimes du tremblement de terre.

Dans le dispositif du projet de résolution, qui est composé de quatre paragraphes, la communauté internationale assure de sa solidarité et de son appui le Gouvernement et le peuple de la République islamique d'Iran en ces tragiques circonstances et elle exprime sa gratitude à la communauté internationale qui fournit des secours d'urgence aux victimes.

Il y a un petit ajout de nature procédurale au paragraphe 3. Le Représentant spécial du Secrétaire général visitant actuellement les zones sinistrées pour préparer un rapport sur les dommages causés par le tremblement de terre, il est proposé d'ajouter la phrase suivante à la fin du paragraphe 3 :

"et prie le Secrétaire général de présenter le rapport du Représentant spécial à la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale;"

J'espère, puisqu'il ne s'agit là que d'une question de procédure, que cet ajout sera jugé acceptable.

Au paragraphe 4, il est demandé instamment à tous les gouvernements et aux diverses institutions et organes du système des Nations Unies, ainsi qu'aux organisations non gouvernementales, de fournir une aide généreuse au Gouvernement de la République islamique d'Iran pour les activités de secours, de relèvement et de reconstruction dans les zones sinistrées.

L'occasion qui nous a réunis ce matin est extrêmement tragique. Des centaines de milliers d'êtres humains innocents ont vu leur vie anéantie par une catastrophe naturelle dévastatrice. La dimension humaine de cette tragédie a conduit la communauté internationale à apporter toute l'aide et toute la coopération possibles au Gouvernement et au peuple de République islamique d'Iran. C'est dans cet esprit que j'exprime à l'Assemblée le sincère espoir des auteurs du projet de résolution que celui-ci pourra être adopté sans vote.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : J'informe l'Assemblée que trois autres pays souhaitent se porter coauteurs du projet de résolution : le Ghana, Madagascar et le Nigéria.

Sur la base de ce que nous venons d'entendre, puis-je considérer que l'Assemblée souhaite adopter le projet de résolution qui figure dans le document A/44/L.66, tel qu'amendé par les auteurs, sans vote?

Le projet de résolution, tel qu'amendé, est adopté (résolution 44/242).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous avons donc achevé l'examen du point 88 a) de l'ordre du jour.

PROGRAMME DE TRAVAIL PROVISOIRE

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : J'ai été prié par le Président de l'Assemblée générale de présenter aux membres le programme de travail provisoire de l'Assemblée à sa quarante-quatrième session concernant le point 36 de l'ordre du jour, "Question de Namibie".

Le Président espérait pouvoir soumettre ce point à l'Assemblée le plus rapidement possible. Cependant, un certain nombre de mesures doivent être prises dans le cadre des recommandations présentées à l'Assemblée par le Conseil des Nations Unies pour la Namibie avant que l'Assemblée soit en mesure d'examiner la question de Namibie en séance plénière.

A cet égard, le Comité consultatif sur les questions administratives et budgétaires et la Cinquième Commission doivent disposer de suffisamment de temps pour examiner les incidences sur le budget-programme des projets de résolution présentés par le Conseil avant la réunion en séance plénière de l'Assemblée.

Afin d'aider les délégations dans la planification de leur travail, le Président voudrait soumettre le calendrier suivant : la semaine du 16 juillet, le Comité consultatif sur les questions administratives et budgétaires et la Cinquième Commission achèveront, nous l'espérons, l'examen des incidences sur le budget-programme des projets de résolution sur la question de Namibie, afin que la semaine suivante, si possible le lundi 23 juillet, l'Assemblée puisse examiner la question de Namibie en séance plénière.

Pour l'information des délégations, je tiens à signaler que le rapport et les projets de résolution présentés par le Conseil des Nations Unies pour la Namibie figurent dans le document A/44/24 et Add.1.

La séance est levée à 11 h 15.

